



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/781

S/20258

4 novembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Points 37, 40 et 77 de l'ordre
du jour

QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION DES
TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 28 octobre 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le communiqué ci-joint, publié le 26 octobre 1988 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés au sujet de la situation alarmante qui règne dans les territoires palestiniens occupés.

Je vous prie de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 37, 40 et 77 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) I. S. G. MUDENGE

ANNEXE

Communiqué publié le 26 octobre 1988 à New York par le
Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés
au sujet de la situation qui règne dans les territoires
palestiniens occupés par Israël

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni à New York le 26 octobre 1988 pour examiner la situation alarmante qui règne dans les territoires palestiniens occupés par Israël, y compris Jérusalem, du fait de la brutalité persistante des politiques et pratiques d'Israël à l'encontre du peuple palestinien.

Le Bureau de coordination a condamné Israël, puissance occupante, à raison de la poursuite de ses politiques et pratiques qui violent les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il a condamné en particulier les pratiques criminelles des forces d'occupation de la bande de Gaza et de la Rive occidentale du Jourdain consistant à tuer des Palestiniens sans défense, à torturer et à blesser des jeunes et à les arrêter et détenir en masse, à battre et à harceler des femmes et des enfants, à procéder à des expulsions, à des états de siège et à des actes d'agression contre des lieux saints, y compris la mosquée d'Al-Aqsa, à s'emparer d'habitations et à les détruire.

Le Bureau a réaffirmé que la situation créée dans les territoires palestiniens occupés par les actes de violence des forces d'occupation menaçait gravement la paix et la sécurité internationales. Il a rappelé les résolutions 605 (1987), 607 et 608 (1988) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil a fermement déploré les politiques et pratiques d'Israël qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés. Le Bureau a exigé qu'Israël accepte et exécute sur-le-champ les décisions du Conseil de sécurité et respecte immédiatement la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Le Bureau de coordination a réitéré en outre l'appel que le Mouvement des pays non alignés a lancé à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle prenne d'urgence des mesures effectives en vue d'imposer le retrait immédiat et total des troupes israéliennes et de mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires palestiniens ainsi que des autres territoires arabes, y compris la ville de Jérusalem, qui sont occupés depuis 1967. Le Bureau a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de suivre la situation dans les territoires palestiniens occupés et d'appeler l'attention de la communauté internationale sur la poursuite des atrocités et actes de terrorisme d'Israël contre le peuple palestinien. Il a en outre demandé au Conseil de sécurité d'examiner le rapport du Secrétaire général (S/19443) présenté conformément au paragraphe 6 de sa résolution 605 (1987), en vue de mettre en application les recommandations qui y figurent. Le Bureau a aussi prié son président de poursuivre ses consultations avec le Président de l'Assemblée générale en vue d'accélérer l'examen par l'Assemblée de la situation alarmante qui règne dans les territoires occupés.

Le Bureau de coordination a salué le soulèvement héroïque du peuple palestinien dans les territoires occupés, qui représente un nouveau pas dans sa lutte contre la répression et la tyrannie. Le Bureau a réaffirmé la volonté des Etats non alignés de continuer d'accorder toute leur sympathie et tout leur appui aux Palestiniens, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, de manière à les mettre en état de poursuivre la lutte qu'ils mènent pour mettre fin à l'occupation israélienne et réaliser leurs droits inaliénables.
